

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-36/2020**

Date de convocation : 5 juin 2020

Date d'affichage : 5 juin 2020

Objet : Renouvellement d'un emploi non titulaire (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – CAE) en Parcours Emploi Compétence (PEC) pour la restauration scolaire.

L'an deux mil dix-vingt et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Absents excusés : GIROT Dominique

Absents : RAS

Procurations : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code du travail,
- ◆ Vu l'article 44 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion,
- ◆ Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le Code du travail,
- ◆ Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- ◆ Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,
- ◆ Vu le décret n°2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi,
- ◆ Vu la circulaire DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative au parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- ◆ Vu la délibération 70/2016 du 8 septembre 2016 portant création d'un contrat CAE jusqu'au 8 juillet 2017,
- ◆ Vu la délibération 44/2017 du 3 mai 2017 portant conclusion d'un avenant pour prolonger le contrat CAE susmentionné,

- ◆ Vu la délibération 51-2018 du 11 juillet 2018 portant renouvellement (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en PEC (Parcours restauration scolaire).
- ◆ Vu la délibération n°47-2019 du 27 mai 2020 portant renouvellement d'un emploi non titulaire (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en PEC (Parcours Emploi Compétence) pour la restauration scolaire.

Considérant qu'au regard de l'organisation actuelle du restaurant scolaire, le Maire demande à ce que soit renouvelé le contrat de l'agent non titulaire à temps non complet au restaurant scolaire par le biais du dispositif du PEC.

Considérant que la commune n'a pas reçu d'information à ce jour sur la prolongation de ce dispositif et que, par cette délibération, elle sollicite ce renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le renouvellement du PEC pour le service périscolaire, pour une durée hebdomadaire de 11 heures sous réserve que ce dispositif soit toujours proposé.

DEMANDE à l'Etat une participation financière au titre de ce contrat.

AUTORISE le Maire à signer les contrats et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 15 juin 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

